

PRIX DES CHUTES DU CARBET

5ème(P/ 4919), — 11/08/2024 15h20, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.600 meters, Corde à GAUCHE, Terrain COLLANT (4,3)

6.400 (3.200, 1.280, 960, 640, 320)

ARRIVEE OFFICIELLE: 13 Engagés. 3 Forfaits. 1 Non-Déclaré-Partant. 1 Annulation-de-Partant. 7 Partants Définitifs. 1 Non-Partant. - PMH -
Temps du 1er : 1.47.60 (Redk : 1. 7.25)

COURSE A COND. QUALIF. HP

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**, ayant une valeur inférieure ou égale à 50 k. **Poids : 3 ans : 53 k 1/2. ; 4 ans et au-dessus : 56 k 1/2.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. : 1 k par 3.500 pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} août de l'année dernière inclus.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Décisions des commissaires

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 de grés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé le hongre LOI DU TALION à être accompagné en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires ont autorisé le hongre LOI DU TALION à être muni d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. La jument POLYXO a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
-------	--------	----	-----------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	-------	------	-------	-------	--------	---------------	---------	----------------------

1	POLYXO <u>F.PS. 4 A.</u>	03	Par: ZIZANY et QUEEN OF POLAND (HALLING)	(Corde:01)		MR BENOIT MAGDELEINE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	REMI CAMPOS (CHE)	59,5 kg (59 kg)	3.200 1.440 603	NNN	N. CAMPOS, JC. CAMPOS, RAY. CAMPOS
2	MISS ESTRELLA <u>F.PS. 4 A.</u>	05	Par: SIDPOUR et ESTRELLA DELNORTE (SLICKLY)	1.5 (Corde:04)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	GABRIEL BON	58,5 kg (58 kg)	1.280 576 241	ONN	MME LR. RUSTER
3	BAKHARA <u>F.PS. 5 A.</u>	07	Par: MACHUCAMBO et BAROUDA (MY RISK)	4.5 (Corde:02)		MR ANDRE JACOBY-KOALY	A. JACOBY- KOALY	971	FRANCK TORRALBA	57 kg (56 kg)	960 432 180	NNL	P. LAMY
4	DEVNA <u>F.PS. 6 A.</u>	02	Par: AMADEUS WOLF et DYKAM (DYLAN THOMAS)	6.L (Corde:06)		MR BENOIT MAGDELEINE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	JEREMIE ONGODIN	59,5 kg (59 kg)	640 288 120	NNL	SUC. M. JARLAN
5	LOI DU TALION <u>H.PS. 4 A.</u>	01	Par: SIDPOUR et TU T'LAISSES ALLER (HERNANDO)	4.L (Corde:07)		MR THIERRY HAYOT	S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	60 kg (59,5 kg)	320 144 60	NNL	O. NEMORIN
6	ADHAMUY <u>F.PS. 4 A.</u>	04	Par: BORN TO SEA et THAWRAAT (CAPE CROSS)	6.5 (Corde:08)		MR JEAN- CHARLES DELASSE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	57 kg (58 kg)		NNN	LEMZAR SARL
7	SARABI <u>F.PS. 4 A.</u>	08	Par: ASANGA et BELLE DE JOUR (HAWK WING)	8.5 (Corde:03)		MA.SORHAINDO/ R. SAINTE-ROSE	R. SAINTE ROSE	972	MME SARAH AKARI- SUIDANE	54,5 kg (55 kg)		ANL	G. RUBAL

NP **BAGOKEN** 06 CERTIFICAT
VETERINAIRE



NNN